



## CONTRAT DE LOCATION

Le Village Loisirs de TY-NADAN, représenté par Monsieur Bruno KERYHUEL, demeurant route d'Arzano, 29310 Locunolé, loue :

TYPE DE LOCATION	
<input type="checkbox"/>	UN MOBILHOME 2 CHAMBRES 4 P.
<input type="checkbox"/>	UNE TENTE TOUTE EQUIPEE 5 P.
<input type="checkbox"/>	UNE TENTE SAFARI EQUIPEE 5 P
<input type="checkbox"/>	UN MOBILHOME 2 CHAMBRES 6 P.
<input type="checkbox"/>	UN MOBILHOME GRAND CONFORT 5 P.
<input type="checkbox"/>	UN COTTAGE DE BRETAGNE 3 ch.
<input type="checkbox"/>	UN CHALET 6 P.
<input type="checkbox"/>	UN MOBILHOME GRAND CONFORT 8 P.
<input type="checkbox"/>	UN APPARTEMENT 6 P. (68m <sup>2</sup> )
<input type="checkbox"/>	UN APPARTEMENT 8 P. (112m <sup>2</sup> )
<input type="checkbox"/>	KEVELL®

TYPE DE LOCATION ET OPTIONS EN SUPPLEMENT	
<input type="checkbox"/>	VILLA
<input type="checkbox"/>	UNE CHAISE BEBE
<input type="checkbox"/>	UN LIT BEBE
<input type="checkbox"/>	... PAIRE(S) DE DRAPS
<input type="checkbox"/>	FORFAIT MENAGE EN FIN DE SEJOUR (2h)
<input type="checkbox"/>	SUPPLEMENT POUR ... ANIMAL (aux)
<input type="checkbox"/>	SUPPLEMENT 2 <sup>ème</sup> VOITURE
<input type="checkbox"/>	TERRASSE MOBILE 2 CHAMBRES 6 P.
<input type="checkbox"/>	LOCATION CHOISIE OU « COTE A COTE »
<input type="checkbox"/>	LOCATION TV (poste + connexion)

A Madame ou Monsieur ..... locataire saisonnier,  
 Demeurant à : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....@.....

NOMBRE DE VOITURES : ..... NOMBRE D'ANIMAUX : .....

### OCCUPANTS :

NOM	PRENOM	AGE	NOM	PRENOM	AGE
1.			5.		
2.			6.		
3.			7.		
4.			8.		

### COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CAMPING ?

<input type="checkbox"/> Guide camping, lequel ? : .....	<input type="checkbox"/> Nous sommes déjà venus
<input type="checkbox"/> Magazine, lequel ? : .....	<input type="checkbox"/> Par la chaîne « Les Castels »
<input type="checkbox"/> Office de Tourisme, lequel ? : .....	<input type="checkbox"/> Par la chaîne « Camping Plus »
<input type="checkbox"/> Internet, nom du site ? : .....	<input type="checkbox"/> Autre provenance, laquelle ? : .....
<input type="checkbox"/> Par des amis ou de la famille	

## CONDITIONS DE RESERVATION

- Les locations sont équipées pour 4, 5, 6, et 8 personnes. Dans le cas où cette capacité d'accueil est dépassée, une majoration de prix sera appliquée par le camping de 9,00 € / nuit et par personne.

**PERIODE DE LOCATION :** ...../...../ 2012 après 17H00, au ...../...../ 2012 avant 10H00  
 Avant le 30/06 et après le 25/08, possibilité d'arriver plus tôt et partir plus tard après vérification téléphonique.

### COUT DE LA LOCATION :

Prix par nuit : ..... € x ..... nuits =	..... €
Prix par nuit : ..... € x ..... nuits =	..... €
Prix par nuit : ..... € x ..... nuits =	..... €
Taxe de séjour par personne /par nuit : 0,50 € x . . x . .nuits =	..... €
Supplément court séjour 70 € haute saison :	..... €
Divers suppléments :	..... €
<b>FRAIS DE RESERVATION (Du 07/07 au 25/08) :</b>	<b>+ 30 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DU SEJOUR :</b>	<b>..... €</b>

- Pour la pré réservation, je vous verse un acompte de 30 % du montant total du séjour, soit ..... €.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date du séjour, le montant total du séjour est à régler à la réservation.
- Je vous fais parvenir cette somme, par chèque, mandat postal, par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD) ou ANCV :
- N° de carte . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | -Code crypté | . . . . . | - Date de validité . . | . . . |
- Je m'engage à régler le solde de mon séjour au plus tard le : ..... / ..... / 2012 (30 jours avant votre arrivée)
- A réception de ce contrat rempli avec précision et signé, une confirmation de réservation provisoire sera expédiée. Celle-ci deviendra définitive dès la réception du solde du séjour.
- **UNE CAUTION** de 200 €, destinée à garantir les dommages éventuels, sera demandée le premier jour d'arrivée, avant la remise des clés de la location. Cette somme sera restituée à la fin du séjour ou expédiée par courrier sous 8 jours, déduction faite des détériorations ou du coût de remise en état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats de l'hébergement.

DATE : ..... SIGNATURE : .....



## **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

**Classement : le Village Loisirs TY-NADAN est un camping de 325 emplacements 4 étoiles.  
La date de l'arrêté préfectoral de classement du camping est le 12 juillet 2002.  
Le numéro de contrat d'assurance pour la responsabilité civile est : ALLIANCE 42413464.**

## **RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :**

**Les dates d'ouverture du camping sont du 30 mars 2012 au 2 septembre 2012.  
Le village le plus proche du camping Arzano est à 3 kilomètres, vous trouverez des médecins, une pharmacie, un garage ainsi qu'une gendarmerie.  
La gare SNCF est à 10 kilomètres dans le centre de Quimperlé.  
Le réseau de téléphonie portable Orange est le seul qui fonctionne sur le camping.  
Le courrier est relevé tous les jours sauf le dimanche à la réception, l'affranchissement peut être réglé à l'accueil.  
Le courrier destiné aux clients du camping pourra être collecté à l'accueil.  
Les chèques vacances sont acceptés dans tous les services et pour le règlement de toutes les activités.  
Les chiens, chats et autres animaux domestiques sont acceptés moyennant une redevance. Ils doivent être tenus en laisse en permanence, ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et services de restauration.  
Le nettoyage de l'hébergement est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire, il sera facturé un minimum de 70 € de nettoyage.  
La vaisselle doit être laissée propre et les ordures ménagères doivent être déposées dans les containers prévus à cet effet.  
Les jetons de machine à laver et sèche linge sont en vente à la réception et au bar.  
Les visiteurs doivent se déclarer à la réception pour régler la redevance qui est due.  
Pour tout hébergement de groupe en dehors d'une même famille, une caution (350 € par groupe de 5 personnes) sera demandée pour le bon respect du règlement intérieur affiché dans le camping.  
Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci ainsi que leurs coordonnées téléphoniques.  
Le règlement intérieur du camping est affiché à l'accueil et une copie peut vous être transmise sur simple demande.**

## **GARANTIE ANNULATION :**

**Les frais d'annulation peuvent être couverts par une garantie « annulation » proposées par le village, pour un montant de 20 € TTC pour 7 jours ou 4 € TTC par nuit par emplacement ou locatif.  
Avant votre départ, si l'un des événements suivants survient :**

- **Maladie grave, accident grave ou décès atteignant un membre de votre famille.**
- **Complications de grossesse avant le 7<sup>ème</sup> mois.**
- **Dommages matériels important atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence.**
- **Licenciement économique.**
- **Accident ou vol de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet direct pour se rendre sur le lieu de votre séjour.**

**Vous serez remboursé sur présentation des justificatifs de:**

- **100% du montant de la location en cas d'évènement survenant entre la date de réservation et le 30<sup>ème</sup> jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation.**
- **25% du montant de la location en cas d'évènement survenant moins de 31 jours avant cette date.**

**Pendant votre séjour, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraint à interrompre votre séjour, vous serez remboursé de la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.  
En cas d'un événement susceptible de provoquer l'annulation de votre séjour :**

- **Dans les 24 h, avertir le camping, dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ.**
- **Dans les 48 h, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception en apportant la preuve écrite accompagnée de justificatifs**
- **Toute annulation doit être faite par écrit et envoyé en recommandé.**

## **RETARD- ANNULATION :**

**Passé un délai de 48 h à compter du jour et heure d'arrivée prévus, sans nouvelle du locataire, l'emplacement, le mobil-home sera reloué, l'acompte étant conservé à titre d'indemnité.  
Aucune réduction ne sera consentie pour un retard ou un départ anticipé, et en aucun cas, le critère choix de l'emplacement ne pourra donner prétexte à un remboursement de l'acompte versé. Les emplacements sont en conformité avec la législation en vigueur sur les terrains de camping.**